



COMMUNAUTE DE COOMMUNES DE L'ARIZE

AVIS DE MISE A DISPOSITION

DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DU MAS D'AZIL

La Communauté de Communes de l'Arize informe les habitants, que le conseil communautaire a lancé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Mas d'Azil et a défini par délibération du 13 novembre 2014 les modalités de mise à disposition du dossier au public.

Cette modification simplifiée N°1 a pour objet l'adaptation règlementaire du PLU pour permettre la construction d'une salle omnisports et ses annexes à côté du collège André Saint- Paul. Il s'agit de supprimer l'emplacement réservé n°6 inscrit au plan de zonage, d'apporter des modifications au schéma de principe d'organisation du secteur de « Cap de Lourm ». Des adaptations règlementaires ont également été portées aux articles 1, 2, 10, 11 et 12 du règlement de la zone AU1.

L'arrêté du Président de la Communauté de Communes de l'Arize prescrivant la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Mas d'Azil, ainsi que le dossier de modification simplifiée sont consultables au siège de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture du 01 au 31 décembre 2014 inclus.

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 14 heures à 17 heures 30

Un registre sera également disponible au siège de la Communauté de Communes aux mêmes jours et heures dans lequel pourront être consignées les observations du public. Le dossier de mise à disposition du public sera également disponible du 01 au 31 décembre 2014 inclus. A l'issue de cette mise à disposition, le Président dressera un bilan avant de soumettre le dossier à l'approbation du Conseil Communautaire.